



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Numéro du produit 60292

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation. Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 60292

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361d

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contient	BENZYL ALCOHOL, REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, SALICYLIC ACID, 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE, 1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE, POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

BENZYL ALCOHOL	>= 25.0 - < 50.0%
Numéro CAS: 100-51-6	Numéro CE: 202-859-9
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-XXXX
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H332	
REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE	<= 30.0%
Numéro CAS: 38294-64-3	Numéro CE: 500-101-4
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119965165-33-XXXX
Classification	
Skin Corr. 1B - H314	
Skin Sens. 1A - H317	
Aquatic Chronic 3 - H412	

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

SALICYLIC ACID >= 5.0 - < 15.0%		
Numéro CAS: 69-72-7	Numéro CE: 200-712-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486984-17-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361d		
1,3-BENZENEDIMETHANAMINE >= 5.0 - < 15.0%		
Numéro CAS: 1477-55-0	Numéro CE: 216-032-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		
1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE >= 10.0 - < 25.0%		
Numéro CAS: 2579-20-6	Numéro CE: 219-941-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119543741-41-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412		
POLYOXYPROPYLENE DIAMINE <= 5.0 - < 15.0%		
Numéro CAS: 9046-10-0	Numéro CE: 618-561-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557899-12-XXXX
Classification Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer pendant 30 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Susceptible de nuire au fœtus.
Inhalation	Chauffer peut générer des vapeurs qui irritent le système respiratoire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Dépression du système nerveux central. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Perte de conscience. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Les effets peuvent être retardés.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition aux vapeurs, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmoiement et vision floue. Cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). hydrocarbures aromatiques Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Phénolique.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Méthodes de nettoyage

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Approcher le déversement contre le vent. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Garder sous clef. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 30°C. Ne pas stocker pendant plus de 12 mois.

Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes. Acides. Acrylates. Alcools. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Métaux actifs chimiquement. Autres métaux ou alliages.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,1 mg/m³

D, M

D = Absorption de peau.

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT**BENZYL ALCOHOL (CAS: 100-51-6)**

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 110 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 22 mg/m ³
	Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.4 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 27 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 1 mg/l
	- eau de mer; 0.1 mg/l
	- rejet intermittent; 2.3 mg/l
	- Sol; 0.456 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau douce); 5.27 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau de mer); 0.527 mg/kg p.c. /jour
- Station d'épuration des eaux usées; 39 mg/l	

REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE (CAS: 38294-64-3)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.073 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.073 mg/m ³
PNEC	eau douce; 0.06 mg/l
	Sédiments (eau douce); 5.784 mg/kg/jour
	rejet intermittent; 0.23 mg/l
	eau de mer; 0.006 mg/l
	Sédiments (eau de mer); 0.578 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées; 3.18 mg/l
Sol; 1.121 mg/kg	

SALICYLIC ACID (CAS: 69-72-7)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5 mg/m ³
	Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4 mg/m ³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg p.c. /jour	
PNEC	- eau douce; 0.2 mg/l
	- eau de mer; 0.02 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 1.42 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau de mer); 0.14 mg/kg p.c. /jour
	- Sol; 0.17 mg/kg p.c. /jour
- Station d'épuration des eaux usées; 162 mg/l	

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT**1,3-BENZENEDIMETHANAMINE (CAS: 1477-55-0)**

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.2 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.2 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.33 mg/kg p.c. /jour
PNEC	eau douce; 0.094 mg/l eau de mer; 0.009 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg Sol; 0.045 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polyéthylène. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré).

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore. à Jaune.
Odeur	Ammoniacale.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	> 100°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	<5 hPa @ 50°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.05 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	320 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Explosif sous l'influence d'une flamme Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 407 g/l de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Dioxyde de carbone (CO₂).

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes. Acides. Acrylates. Alcools. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Métaux actifs chimiquement. Autres métaux ou alliages.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). Gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures aromatiques. Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Phénolique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ > 1000 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.

ETA orale (mg/kg) 827,11

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin Valeur estimée.

ETA cutanée (mg/kg) 11.000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 35,48

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 11,17

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données non-concluantes. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Chauffer peut générer des vapeurs qui irritent le système respiratoire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Dépression du système nerveux central. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Perte de conscience. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.

Ingestion

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Les effets peuvent être retardés.

Contact cutané

Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer une allergie cutanée.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition aux vapeurs, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmolement et vision floue. Cécité.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Susceptible de nuire au fœtus.

Informations toxicologiques sur les composants**BENZYL ALCOHOL****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ 1620 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 11,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Nocif par inhalation.
CL₅₀ > 4.178 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

SALICYLIC ACID**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 891,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 891,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ >0.9 mg/l, Inhalatoire, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT**Sensibilisation respiratoire**

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 930,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ 980 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 930,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3.100,0

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Espèces Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3100 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 1,34

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Nocif par inhalation.
CL₅₀ 1.34 mg/l, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,34

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour la peau. Données de références croisées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE**Toxicité aiguë - cutanée**

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants**SALICYLIC ACID**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT**1,3-BENZENEDIMETHANAMINE**

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants**BENZYL ALCOHOL****toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 460 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) OECD 203 CL ₅₀ , 96 heure: 10 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 230 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI ₅₀ , 72 heures: 770 mg/l, Algues OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 49 heures: 2100 mg/l, Boues activées OECD 209

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 51 mg/l, Daphnia magna
--	--

REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 70.7 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 11.1 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 79.4 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées OECD 209

SALICYLIC ACID

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC ₅₀ , 96 heures: 1380 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) CL ₅₀ , 96 heure: > 150 mg/l, Notropis atherinoides CL ₅₀ , 48 heure: 90 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 870 mg/l, Daphnia magna CL ₅₀ , 24 heure: 105 - 230 mg/l, Daphnia magna

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: > 100 mg/l, Desmodemus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: > 3200 mg/l, Boues activées
OECD 209

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 10 mg/l, Daphnia magna

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 75 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 15.2 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 12 mg/l, Scenedesmus subspicatus
OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 4.7 mg/l, Daphnia magna

1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE**toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: > 100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 29 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 72 heure: 276 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

Toxicité aiguë - terrestre CE₅₀, 14 jour: >= 1000 mg/kg, Eisenia Fetida (ver de terre)

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: > 15 mg/l, Poissons
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 80 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 72 heure: 15 mg/l, Algues
OECD 201
NOEC, 72 heure: 0.32 mg/l, Algues
OECD 201

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heure: 750 mg/l, Boues activées
	OECD 209
	NOEC, 3 heure: 310 mg/l, Boues activées
	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants**BENZYL ALCOHOL**

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- 92 - 96%: 14 jours OECD 301C

**REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-
ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-
EPOXYPROPANE**

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	- 0%: 28 jours OECD 301F

SALICYLIC ACID

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Phototransformation	- Demi-vie : 0.823 jours Valeur estimée.
Biodégradation	- Dégradation 88.1%: 14 jours OECD 301C ThOD 1.62 mg/mg
Demande chimique en oxygène	> 90 %

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 22%: 28 jours (OECD 302C) - Dégradation 49%: 28 jour OCED 301B

1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE

Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.
---	--------------------------------

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Biodégradation	- Dégradation 29%: 28 jour OCED 301B - Dégradation 92 - 96%: 28 jour OECD 303A or equiv
-----------------------	--

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 0%: 28 jour OCED 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**BENZYL ALCOHOL**

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,
Coefficient de partage	log Pow: 1.1

REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE

Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.
Coefficient de partage	log Pow: 3.6

SALICYLIC ACID

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable. FBC: <100,
Coefficient de partage	log Pow: ~ 2.26

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable. FBC: < 3 (42d), Cyprinus carpio (carpe commune)
Coefficient de partage	log Pow: 0.18 OECD 107

1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	log Pow: 0.44 OECD 107

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 1.34

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**BENZYL ALCOHOL**

Mobilité Forte mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: > 5000 @ 20°C

REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE

Mobilité Faible mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: > 5000 @ 20°C

SALICYLIC ACID

Mobilité Insoluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 24 @ 20°C

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Mobilité Faible mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 910 @ 20°C Valeur estimée.

1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE

Mobilité Mobile.

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: > 141 - 832 @ 20°C

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**BENZYL ALCOHOL**

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SALICYLIC ACID

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

SALICYLIC ACID

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2735

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, 1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE)
Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, 1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE)
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, 1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE AND 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, 1,3 CYCLOHEXANEDIMETHANAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
---	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

26-05-20

Numéro de version

1.000

Numéro de FDS

60292

Statut de la FDS

Approuvé.

D.E.H. 486 EPOXY CURING AGENT

Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jacq Pattinson



Scénario d'exposition Use as an intermediate

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an intermediate
Catégories de produit chimique [PC]:	PC19 Intermédiaire
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
--	--------------------------------------

Salarié

Use as an intermediate

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
 Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
 Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.4%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièremement élevé

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. sauf indication contraire

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Use as an intermediate

Mesures de protection techniques

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. , ou: Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Transport par conduits fermés prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Veiller à ce que les échantillons soient prélevés sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation. Puissance minimale de 90%

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 15 minutes.

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire

Éviter le contact avec les yeux.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale

eau douce: Exposition 0.18 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.9
sédiment d'eau douce: Exposition 1.27 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.894
STP: Exposition 1.74 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0.011

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Use as an intermediate

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.069 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.035

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.03 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.015

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.069 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.035

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.125 mg/m³, DNEL 5 mg/m³, RCR 0.025

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.003 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.002

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Use for the manufacture of resins

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use for the manufacture of resins
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
--	--

Salarié

Catégories de processus	PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 100 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
----------	--

Use for the manufacture of resins

Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.4%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièrément élevé

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. sauf indication contraire

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. , ou: Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Transport par conduits fermés prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Veiller à ce que les échantillons soient prélevés sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation. Puissance minimale de 90%

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Use for the manufacture of resins

Mesures d'organisation

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 15 minutes.

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter le contact avec les yeux.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0083 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.042
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0585 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.041
STP: Exposition 0.029 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.03 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.015
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.069 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.035
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.003 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.002

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Use for the manufacture of resins

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Use for the separation of salts

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use for the separation of salts
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	---

Salarie

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 20 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
----------	--

Mesures de management du risque

Use for the separation of salts

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.4%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièrément élevé

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. sauf indication contraire

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. , ou: Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Transport par conduits fermés prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter le contact avec les yeux.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Use for the separation of salts

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.03 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.15 sédiment d'eau douce: Exposition 0.21 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.148 STP: Exposition 0.25 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0.002

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
Exposition	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.17 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.14 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.07 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.069 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.035

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation & (re)packing of substances and mixtures
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
--	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Fréquence et durée d'utilisation

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Libération continue.
Jours d'émission: 100 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

Mesures de management du risque

Information sur la station taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
d'épuration des eaux usées Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration
(anglais: STP) domestique : 87.4%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièremement élevé
Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. sauf indication contraire
Concentration de la substance dans le produit: 5%

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. , ou: Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Transport par conduits fermés prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95 Puissance minimale de 90%
PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Veiller à ce que les échantillons soient prélevés sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques.
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation. Puissance minimale de 90%

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Mesures d'organisation	<p>nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.</p> <p>Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 15 minutes.</p>
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter le contact avec les yeux.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	<p>eau douce: Exposition 0.17 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.85</p> <p>sédiment d'eau douce: Exposition 1.2 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.845</p> <p>STP: Exposition 1.64 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0.01</p>

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
-----------------------------	-----------------------------

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.14 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.07

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.03 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.015

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.685

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.685

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.069 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.035

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.0345

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.003 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.002

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Cosmetics, personal care products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Cosmetics, personal care products
Portée du processus	Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.
Catégories de produit chimique [PC]:	PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

quantités utilisées

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 365 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution
Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

Cosmetics, personal care products

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
Rejet dans l'environnement	Eau: 0.203 kg/jour
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.0067 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.034 sédiment d'eau douce: Exposition 0.047 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.033 STP: Exposition 0.013 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Conformément à l'article 14 (5b) du règlement n° 1907/2006 CE (REACH), une estimation de l'exposition ainsi que les scénarios d'exposition ne sont pas exigés en cas d'usage final dans des produits cosmétiques auxquels s'applique la directive 76/768/CEE.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Aucunes mesures supplémentaires de gestion des risques ne sont requises.



Scénario d'exposition Use in Cleaning Agents - Professional Use

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Cleaning Agents - Professional Use
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
--	---

Salarié

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
-------------------------	---

Use in Cleaning Agents - Professional Use

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

quantités utilisées

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.

Jours d'émission: 365 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.4%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièrément élevé

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. sauf indication contraire
Concentration maximale après dilution: 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. , ou: Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Mesures de management du risque

Use in Cleaning Agents - Professional Use

Utiliser une protection oculaire adaptée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter le contact avec les yeux.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0058 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.029
sédiment d'eau douce: Exposition 0.041 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.029
STP: Exposition 0.0043 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Use in Cleaning Agents - Professional Use

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg, DNEL 2 mg/kg, RCR 0.17

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.14 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.07

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.03 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.015

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.345

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.685

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.345

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.345

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.55 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.275

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.29 mg/kg, DNEL 2 mg/kg, RCR 0.645

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.6 mg/m³, DNEL 12 mg/m³, RCR 0.133

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.27 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.135

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Use in Cleaning Agents - Consumer Use

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Cleaning Agents - Consumer Use
Catégories de produit chimique [PC]:	PC3 Produits d'assainissement de l'air PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
--	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

quantités utilisées

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 365 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
----------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

Use in Cleaning Agents - Consumer Use

Informations sur la concentration

Concentration de la substance dans le produit: 2%

quantités utilisées

PC3_1 Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols)

Quantité par application: 0.007 kg

PC3_2 Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

Quantité par application: 0.05 kg

PC31_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures)

Quantité par application: 0.55 kg

PC31_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)

Quantité par application: 0.135 kg

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC8_1 Produits lave-vaisselle et lave-linge

Quantité par application: 0.05 kg

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC8_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)

Quantité par application: 0.25 kg

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC8_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)

Quantité par application: 0.035 kg

Fréquence et durée d'utilisation

PC3_1 Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols)

Temps d'application: 0.3 heures

PC3_2 Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

Temps d'application: 8 heures

PC31_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures)

Temps d'application: 4 heures

PC31_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)

Temps d'application: 4 heures

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC8_1 Produits lave-vaisselle et lave-linge

Temps d'application: 1 heure

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC8_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)

Temps d'application: 0.3 heures

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC8_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)

Temps d'application: 4 heures

Covers frequency up to 1 utilisations par jour, 365 jours/ans, .

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées

PC3_2 Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm².

PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC31 Produits lustrant et mélanges de cires Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm².

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Taille de l'espace:

Comprend l'application dans un espace de 20 m³.

Use in Cleaning Agents - Consumer Use

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
Rejet dans l'environnement	Eau: 0.068 kg/jour
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.0058 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.029 sédiment d'eau douce: Exposition 0.041 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.029 STP: Exposition 0.0043 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
Exposition	<p>PC3_1 Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 3.5 mg/m³, DNEL 4 mg/m³, RCR 0.875</p> <p>PC3_2 Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) Consommateur - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.102 mg/kg/jour, DNEL 1 mg/kg/jour, RCR 0.102 Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4 mg/m³, RCR 0.013</p> <p>PC31_1 Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles chaussures) Consommateur - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6 mg/kg/jour, DNEL 1 mg/kg/jour, RCR 0.6</p> <p>PC31_2 Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) Consommateur - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6 mg/kg/jour, DNEL 1 mg/kg/jour, RCR 0.6 Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 3.375 mg/m³, DNEL 4 mg/m³, RCR 0.844</p> <p>PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC8_1 Produits lave-vaisselle et lave-linge Consommateur - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.6</p> <p>PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC8_2 produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) Consommateur - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.6</p> <p>PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC8_3 Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) Consommateur - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.6 Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.875 mg/m³, DNEL 4 mg/m³, RCR 0.219</p>

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Use in Cleaning Agents - Consumer Use

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad $RCR > 1$), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition

Formulation and use in tyre manufacturing and retreading

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	SALICYLIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486984-17-XXXX
Numéro CAS	69-72-7
Numéro CE	200-712-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation and use in tyre manufacturing and retreading
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC3 Formulation dans une matrice solide
--	--

Salarié

Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 100 jours/ans

Formulation and use in tyre manufacturing and retreading

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100

Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m ³ /jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.4%
--	--

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Solide, empoussièrément élevé
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. sauf indication contraire Concentration de la substance dans le produit: 5%

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Utilisation intérieure/extérieure.
---------------	------------------------------------

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. , ou: Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif. PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures. PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Transport par conduits fermés prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95 Puissance minimale de 90% PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Veiller à ce que les échantillons soient prélevés sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques. PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles Limit the substance content in the product to 4%%.
----------------------------------	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Formulation and use in tyre manufacturing and retreading

Mesures d'organisation	<p>nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 15 minutes.</p>
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Utiliser une protection oculaire adaptée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter le contact avec les yeux.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	<p>eau douce: Exposition 0.17 mg/l, PNEC 0.2 mg/l, RCR 0.85</p> <p>sédiment d'eau douce: Exposition 1.2 mg/kg, PNEC 1.42 mg/kg, RCR 0.845</p> <p>STP: Exposition 1.64 mg/l, PNEC 162 mg/l, RCR 0.01</p>

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
-----------------------------	-----------------------------

Formulation and use in tyre manufacturing and retreading

Exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.685

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.685

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.069 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.035

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.0345

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.686 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.343

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 12 mg/m³, RCR 0.083

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.566 mg/kg/jour, DNEL 2 mg/kg/jour, RCR 0.283

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.